



Conseil économique et social

Distr. générale
5 mars 2004
Français
Original: anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Troisième session

New York, 10-21 mai 2004

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Domaines devant être examinés

Informations reçues des organismes des Nations Unies

Note du Secrétariat

Additif

**Département de l'information du Secrétariat
de l'Organisation des Nations Unies**

* E/C.19/2004/1.



1. À sa création, l'Instance permanente sur les questions autochtones a été chargée par le Conseil économique et social d'un mandat ambitieux, consistant notamment à élaborer et diffuser des informations sur les questions autochtones. Le Département de l'information s'emploie à appuyer l'Instance permanente dans la réalisation de ce mandat, dont il reconnaît l'importance.

2. Eu égard aux objectifs stratégiques de l'Instance, il semble nécessaire de diffuser deux types d'information :

a) Information sur l'Instance elle-même – ce qu'elle est et comment elle fonctionne – et d'autres activités pertinentes des organismes des Nations Unies, particulièrement destinée aux peuples autochtones, afin de faire mieux connaître aux intéressés les activités du système des Nations Unies qui les concernent et les encourager à y participer et à tirer le meilleur profit des services fournis;

b) Information sur les différents problèmes auxquels les peuples autochtones doivent faire face – en matière de santé, d'éducation, de la préservation des cultures et de droits fonciers – destinée à un public plus large, notamment dans les pays qui ont d'importantes populations autochtones et dans les pays donateurs, en tant qu'instrument de sensibilisation.

3. Utilisant ces deux démarches, le Département de l'information s'est employé à faire connaître les réunions et les activités de l'Instance permanente depuis que celle-ci s'est réunie pour la première fois en 2002, en coopération étroite avec son secrétariat, ainsi qu'à sensibiliser le public aux questions autochtones.

4. Le Département mène notamment des activités de communication avec les médias par l'intermédiaire de son coordonnateur des questions autochtones de la Section du développement. Pour faire connaître les sessions de l'Instance permanente et d'autres manifestations présentant un intérêt pour les médias, comme la Journée internationale des peuples autochtones, il organise régulièrement des opérations d'alerte aux médias et diffuse des communiqués de presse, destinés non seulement aux correspondants accrédités au Siège de l'ONU, mais aussi, par courrier électronique, à une liste ciblée de journalistes du monde entier spécialisés dans les questions autochtones. Des mesures spéciales sont prises pour contacter les journalistes autochtones et faciliter leur participation aux sessions de l'Instance. Il a organisé des conférences de presse pour le Président et les membres de l'Instance, ainsi que d'autres porte-parole autochtones, et de nombreuses interviews avec des journalistes de la presse radiophonique et écrite, pour le Président et les membres de l'Instance, ainsi que d'autres experts et rapporteurs spéciaux des Nations Unies.

5. Le Département a travaillé en étroite collaboration avec le secrétariat de l'Instance pour rendre compte du Forum mondial sur les peuples autochtones et la société de l'information (Genève, 8-11 décembre 2003), qui s'est tenu en marge du Sommet mondial sur la société de l'information. Des communiqués ont été publiés à New York et à Genève, et affichés en ligne, et une conférence de presse sur les résultats de cette manifestation a été organisée, avec la participation du Président et de l'un des membres de l'Instance.

6. Le Département a publié, en langues anglaise, espagnole et française, une brochure en couleur de 16 pages intitulée « Instance permanente sur les questions autochtones : Les peuples autochtones se font entendre »; les versions arabe, chinoise et russe paraîtront prochainement. Cette publication a été affichée sur le site Web du secrétariat de l'Instance et diffusée dans le monde entier et de nombreux

exemplaires ont été fournis aux membres de l'Instance en vue de leurs travaux. Le Département établit également des pochettes de documentation à l'intention de tous les participants aux réunions de l'Instance, afin qu'ils disposent d'outils d'information pour leurs activités de communication.

7. Le réseau mondial des centres et services d'information des Nations Unies contribue grandement à faire connaître l'Instance et ses activités dans les pays qu'ils desservent. Des efforts sont déployés pour mobiliser les services des centres d'information afin qu'ils appuient les travaux des membres de l'Instance dans leurs pays respectifs et servent de porte-parole auprès des médias locaux.

8. De nombreux centres d'information organisent des manifestations pour célébrer la Journée internationale des peuples autochtones. En particulier, le Centre d'information des Nations Unies à Mexico a organisé le premier concert autochtone des Amériques, en coopération avec la Commission nationale pour le développement des peuples autochtones, le Conseil national des arts et de la culture et l'UNESCO. Des groupes de musique autochtones représentant dix pays ont joué devant un public de plus de 7 000 personnes. Le Centre d'information de Bogota a coparrainé une conférence de presse avec le représentant national du Haut Commissaire aux droits de l'homme et des porte-parole autochtones locaux, qui a été largement couverte par la télévision, la radio et la presse écrite. Le Centre d'information de Lisbonne a produit un article sur la situation des enfants autochtones, qui a été publié dans le magazine d'actualités hebdomadaire *Semanario*.

9. Par ailleurs, le Département fait connaître les travaux de l'Instance et les questions autochtones par ses propres canaux de diffusion et productions :

10. Le Centre de nouvelles des Nations Unies, consultable sur le site web de l'ONU (<www.un.org/News>) rend régulièrement compte des réunions de l'Instance permanente. La Télévision des Nations Unies diffuse de longues séquences des travaux de l'Instance, qui sont alors retransmises sur le web et archivées en ligne.

11. Les communiqués de presse du Département résumant les travaux de l'Instance sont abondamment utilisés par les membres de cette dernière et les participants autochtones; le Département prend des dispositions pour les faire traduire en espagnol en vue de leur affichage sur le site Web de l'Instance.

12. La radiodiffusion constitue la principale source d'information d'un grand nombre d'autochtones ne sachant pas lire. La Radio des Nations Unies considère la session de deux semaines de l'Instance permanente, à laquelle elle se prépare avec beaucoup d'enthousiasme, comme une mine inépuisable de documents audio provenant du Siège. Pendant la deuxième session de l'Instance, des émissions spéciales ont été réalisées dans la plupart des langues dans lesquelles elle diffuse ses programmes : anglais, arabe, chinois, espagnol, portugais, russe et swahili. Une attention particulière a été accordée aux questions revêtant une grande importance pour les autochtones, comme l'éducation, le développement économique et la préservation des cultures. Une dimension mondiale a été donnée à ces émissions : des entretiens avec des autochtones du grand Nord – région dont est originaire le Président de l'Instance – ont été diffusés dans les communautés rurales d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, où les auditeurs ne savaient peut-être pas jusqu'alors qu'en Suède, ou en Norvège, il y avait aussi des peuples autochtones connaissant les mêmes préoccupations en matière de droits fonciers. Les femmes constitueront le

principal thème des émissions qui seront réalisées à l'occasion de la troisième session de l'Instance. Les langues menacées de disparition, la préservation des cultures et le consentement donné en toute connaissance de cause sont également des thèmes envisagés pour de futures émissions.

13. Pour les téléspectateurs, la série intitulée « L'ONU en action », diffusée sur CNN International et d'autres stations, a donné au cours des deux dernières années un coup de projecteur sur les communautés autochtones et les problèmes qu'elles rencontrent en Bolivie, en Indonésie et en République démocratique du Congo, notamment.

14. À l'occasion de la deuxième session de l'Instance permanente, le Département a organisé au Siège de l'ONU une grande exposition intitulée « Célébrons les peuples autochtones » où ont été présentés des objets d'art autochtone de 13 pays de quatre continents et des photographies de visages autochtones prises par des grands photographes. Des démonstrations d'artisanat autochtone (comme la fabrication d'ouvrages en perles par les Iroquois) auxquelles le public, en particulier les jeunes, était invité à participer, ont été organisées dans le cadre de cette manifestation.

15. Pour la troisième session, le Département organise, en coopération avec la Mission de l'Australie auprès de l'ONU, une exposition photographique sur les rites et cérémonies sacrés des Aborigènes. Il y aura également une exposition de la National Geographic Society et une exposition de différents artistes autochtones.

16. Dans le cadre de la série télévisée « What's Going On? » coproduite et diffusée par la chaîne Showtime, le programme « Les Nations Unies travaillent pour tous » a consacré un épisode d'une demi-heure à la lutte menée par les jeunes Aborigènes pour réussir. Les téléspectateurs ont été invités à consulter le site du programme (<www.un.org/works>), pour y trouver des reportages plus détaillés sur les problèmes rencontrés par les jeunes autochtones et des liens avec les sites de l'Instance permanente et d'autres organismes des Nations Unies.

17. Dans le cadre du partenariat entre le programme « Les Nations Unies travaillent pour tous », Discovery Channel et l'UNESCO, une campagne de promotion sur les langues menacées de disparition a été mise au point. Ce partenariat se poursuivra en 2004 avec de nouveaux messages publicitaires, qui ont commencé à être diffusés le 21 février à l'occasion de la Journée mondiale de la langue maternelle.

18. Dans le cadre de son Projet global d'enseignement et d'apprentissage, le Département a lancé un projet mondial intitulé « Pumped Up for Peace » afin de faciliter l'accès des communautés de toutes les régions à l'eau potable. La première communauté visée, qui vit dans les forêts ombrophiles d'Amazonie, comprend trois groupes autochtones : les Matsigenka, les Wachipaeri et les Quechua.

19. Le Projet global d'enseignement et d'apprentissage s'associera prochainement à une organisation non gouvernementale pour mettre au point un dossier multimédias concernant l'impact du tourisme sur une communauté autochtone du Pérou. Le premier d'une série de projets multimédias sur les questions autochtones vues par les jeunes de ces communautés, sera consacré aux fermiers quechuas des Andes, dont bon nombre ont été incités à quitter leurs exploitations par l'argent qu'ils pouvaient gagner en servant de porteurs aux touristes qui se rendent en trekking au Machu Pichu. Des matériaux pédagogiques seront mis au point pour

examiner les effets du tourisme sur la vie familiale, l'éducation, la santé et l'intégrité culturelle de la communauté.

20. De nouvelles propositions seront présentées au secrétariat de l'Instance permanente en vue de financer des projets supplémentaires, y compris la mise au point d'un programme d'études pour accompagner l'épisode de la série « Les Nations Unies travaillent pour tous » consacré aux jeunes Autochtones et la création d'un site web sur le Cyberschoolbus pour les enfants autochtones.

21. La *Chronique de l'ONU* se fait régulièrement l'écho des travaux de l'Instance permanente et des questions autochtones. En 2003, plusieurs articles importants y ont été publiés, dont un, dans la rubrique Partenariats, intitulé « Les peuples autochtones : la première porte donnant accès à l'ONU », et un autre plus ancien intitulé « Permanent Forum Moves Beyond Human Rights Concerns ».

22. Outre qu'il intègre les questions autochtones dans ses programmes ordinaires, le Département s'efforce de mettre à profit toutes les possibilités qui se présentent. Par exemple, le texte de la déclaration faite par le Secrétaire général sur les questions autochtones au cours de sa visite au Machu Pichu (Pérou) en 2003, a été traduit dans les langues officielles, ainsi que dans trois langues autochtones, est diffusé par les Centres d'information des Nations Unies et d'autres services de communication du Département.

Concours pour la création d'un logo

23. L'Instance envisage de lancer un concours parmi les enfants autochtones pour la création d'un logo représentant son identité visuelle. Le Département se tient prêt à y apporter tout son concours, dans les limites de ses ressources.
